

HARFLEUR

L'Arborétum – 12 km

- *Dimanche 23 avril 2017 - 9 h 30*

La Petite Lézarde – 6 km

- *Dimanche 23 avril 2017 - 9 h 45*

- REGLEMENT -

Article 01 – ORGANISATION

La Section Athlétisme du Club Omnisports Harfleurais organise avec le concours de la Ville d'Harfleur (76) deux courses pédestres de type course-nature, le dimanche 23 avril 2017. Avec les autorisations de la CODAH (Communauté de l'Agglomération Havraise) et le Département de Seine-Maritime concernés par le passage des deux courses.

Article 02 - EPREUVES

1 – L'Arborétum, d'une distance de 12 km, consiste en un aller du Stade Maurice Thorez (Harfleur) à l'entrée du Parc de Rouelles (Le Havre), d'une boucle dans le Parc et son Arborétum, puis le retour au Stade. Le parcours emprunte la Véloroute de la Pointe de Caux, les chemins bitumés et les sentiers du Parc. La course débute et se termine par un tour de piste. Seules 2 rues sont traversées et 300 m du parcours empruntent les voies de (très faible) circulation, à l'aller et au retour. La dénivellation est de 73 m.

2 – La Petite Lézarde, d'une distance de 6 km consiste en un aller-retour du Stade Maurice Thorez (Harfleur) au Parc de Rouelles (Le Havre) sans la montée sur le plateau de l'Arborétum. Le parcours est plat. Seules 2 rues sont traversées et 300 m du parcours empruntent les voies de (très faible) circulation, à l'aller et au retour.

Article 03 – HORAIRES et LIEU

Le départ de L'Arborétum est fixé à 9 h 30 et celui de La Petite Lézarde à 9 h 45. Les départs seront donnés sur la piste du Stade Maurice Thorez à Harfleur (rue Friedrich Engels, face au Collège Pablo Picasso, quartier de Beaulieu). Parking à l'entrée du Stade.

Article 04 – CATEGORIES

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, aux catégories cadet, junior, espoir, senior et vétéran. Soit 16 ans et plus en 2017. Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

Article 05 – INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription accompagné de la photocopie de la licence ou du certificat médical doit être adressé en votre meilleur délai à :

Mr Arnaud HAPPEL - 20 rue Carnot - 76700 - Harfleur - Tél. 02.35.45.69.03

Courriel : aquarnaud@free.fr

Les inscriptions pourront également être enregistrées la veille de l'épreuve de 14 h à 18 h et le jour de l'épreuve de 8 h à 9 h Stade Maurice Thorez.

Les dossards pourront être retirés la veille de l'épreuve de 14 h à 18 h et le jour de l'épreuve au Stade Maurice Thorez.

Article 06 – CERTIFICAT MEDICAL

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.

• ou d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri** en cours de validité à la date de la manifestation.

• ou d'une **licence délivrée par la l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

• ou d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Article 07 – ASSURANCE

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence.

Article 08 – SECURITE

L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes.

Les deux courses sont ouvertes par un Vététiste. Un autre Vététiste suit le dernier concurrent de chaque course et ferme l'épreuve. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas autorisés. La sécurité sur le parcours est assurée par les signaleurs. Toutefois, le parcours empruntant très peu les voies de circulation, les signaleurs ne seront pas présents à chaque changement de direction.

Dans ce cas :
- une croix blanche au sol indique la mauvaise direction
- une flèche blanche au sol indique la bonne direction
- deux rubans de couleur confirment la bonne direction

Article 09 – RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement est placé à la mi-course de L'Arborétum (12 km) et un autre à l'arrivée.

Pour La Petite Lézarde (6 km), le ravitaillement est assuré uniquement à l'arrivée.

Il est obligatoire de jeter les déchets dans les poubelles des zones de ravitaillement. Merci.

Article 10 – ENVIRONNEMENT

Il est formellement interdit de courir sur les pelouses du Parc de Rouelles, ni de « couper » les virages, sous peine de mise hors-course du concurrent fautif et d'interdiction à l'organisation d'utiliser le Parc les années suivantes. Respectez la nature avec zéro déchet. Merci.

Article 11 – VESTIAIRES

Les vestiaires et les douches du stade et du gymnase sont réservés aux participants.

Article 12 – CLASSEMENTS

Un contrôle vidéo des courses est effectué sur 2 points du parcours.

Un classement général et par catégories d'âge est effectué pour les deux épreuves. Les résultats et les photos des épreuves seront disponibles sur les sites internet *normandiecouseapied.com* et *coharfleurais.free.fr*.

Article 13 – DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant, chaque coureur autorise expressément les organisateurs des épreuves, ainsi que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur l'une des dites épreuves. Ceci concerne tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 14 – RECOMPENSES

1 – L'Arborétum,

Les 3 premiers concurrents hommes et femmes sont récompensés (coupes, lots).

2 – La Petite Lézarde

Les 3 premiers concurrents hommes et femmes sont récompensés (coupes, lots).

Article 15 – AMBIANCE

Le sourire et la bonne humeur sont de rigueur. Le pot de l'amitié clôturera la matinée.